

# LE PREMIER JUBÉ

DE

## LA CATHÉDRALE DE BOURGES

PAR

Alfred GANDILHON

---

Dans un article fort intéressant, publié en 1891, M. O. Roger décrivait le superbe jubé qui ornait avant le milieu du dix-huitième siècle le chœur de la cathédrale de Bourges et, en même temps, faisait connaître, d'après le *Journal des Lelarge*, relation d'événements locaux écrite par des chanoines de Saint-Étienne, qu'il avait fait l'objet de réparations en 1653 <sup>1</sup>.

Un heureux hasard nous a permis de retrouver le marché passé en vue du travail signalé par les Lelarge et nous met à même d'ajouter quelques détails à l'étude de M. Roger.

Par acte du 29 juillet 1653, reçu par Thiolat, notaire à Bourges, Jean Thierry, sculpteur originaire de Gien <sup>2</sup>,

1. *L'ancien jubé de la Cathédrale de Bourges*, par Octave ROGER dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, t. XVIII, p. 77.

2. Ce Jean Thierry s'installa peu de temps après, à Bourges, rue Bourbonnoux (voy. un bail du 16 septembre 1653, à lui passé par Jean Couriou, *Arch. du Cher*, E. 5128, *minutes de Thiolat*). En 1657 il fut chargé par le chapitre Saint-Étienne d'exécuter un tabernacle moyennant la somme de 1.500 livres (*Arch. du Cher*, E. 1856, *minutes de Cormier*, acte du 27 juillet 1657).

s'engage, moyennant la somme de 1.800 livres, envers le chapitre de Saint-Étienne de Bourges, représenté en la circonstance par Charles Destut, archidiacre de Bourbon, et par les chanoines Yves Lelarge, Jean Gassot et Ignace Heurtault, à réparer le jubé avant la Fête-Dieu. En quoi devait consister ce travail ? Le devis qui précède le marché nous l'apprend : Jean Thierry blanchira toutes les figures du jubé au fer, réparera avec du plâtre et des goujons de fer celles qui ont été mutilées, en exécutera en plâtre quelques nouvelles pour remplacer celles qui étaient détruites, remettra des verres sur les fonds des bas-reliefs et, en général, reprendra toutes les peintures. En somme, c'est une restauration qu'on lui demande et, même, ajouterons-nous, une restauration scientifique : il réparera toutes les figures « comme il paroist avoir été autrefois », c'est-à-dire « conforme à l'ancien dessin le plus exactement que faire se pourra ».

Heureuses prescriptions : elles ne nous permettront pas peut-être d'apprécier le talent du sculpteur de Gien, mais grâce à elles nous pourrons un peu mieux connaître les dispositions du jubé aujourd'hui disparu.

Ce jubé se composait de deux parties bien distinctes : 1<sup>o</sup> le jubé proprement dit : 2<sup>o</sup> le chancel : le tout formant au chœur une clôture.

Le jubé, qui était adossé aux huitièmes piliers de la grande nef dont il occupait toute la largeur, comprenait trois divisions : en bas, treize arcades formées d'un arc trilobé reposant sur des colonnes en pierre, que le sculpteur Jean Thierry eut l'idée de colorer de jaspe

ou de marbre. L'arcade centrale donnait passage pour pénétrer dans le chœur ; les autres, portaient dans les fûts de leur mouluration les apôtres debout sur des culs de lampe à forme d'animaux. L'arcade centrale était dominée par un Christ en croix entouré d'un ange de chaque côté. Au-dessous de ce Christ était figurée la scène de la crucifixion ; elle était accompagnée à droite et à gauche d'une série de bas-reliefs consacrés à la passion, à la mort et à la sépulture du Sauveur et surmontés d'une corniche de feuillage.

Le chancel, qui occupait les côtés latéraux du chœur, devait, ce semble, comprendre cinq arcades dont les écoinçons étaient ornés de roses et au-dessus desquelles se déroulait une série de bas-reliefs représentant, d'un côté, la Trahison de Judas, de l'autre, les Limbes et l'Enfer, et couronnés, comme ceux du jubé, d'une corniche de feuillage.

Il serait superflu de recommencer ici, après M. Roger, la description des bas-reliefs qui nous restent. Disons, cependant, qu'en dehors de ceux que nous connaissons se trouvait la flagellation du Christ, que la scène représentant deux personnages, dont l'un se tient assis et l'autre debout, doit être identifiée vraisemblablement avec le songe de la femme de Pilate et qu'enfin sur le jubé était placée une horloge, peut-être celle construite en 1423 par Jean Furoris.

Ce monument présentait encore une particularité qu'il importe de signaler, il était complètement polychrome : tous les personnages étaient peints ainsi que les feuillages et les filets qui étaient en partie dorés.

Étaient également de couleur or les culs-de-lampe sur lesquels s'appuyaient les apôtres, les chapiteaux des colonnes et les moulures des arcades du jubé ; de couleur or encore le fond portant les apôtres et celui des bas-reliefs et sur ces fonds étaient appliqués des « verres de France » encadrés d'un filet rouge. La voûte du jubé formait un ciel bleu parsemé d'étoiles d'or tandis que les feuillages de la corniche se détachaient en or sur un fond d'azur. L'horloge elle-même était peinte : on y trouvait à la fois de l'or, du rouge, du bleu, du gris ardoise ou de plomb.

Tels sont les renseignements que nous fournit le document que nous publions. Et, maintenant, s'il nous est permis d'exprimer un souhait, c'est que l'on réunisse un jour au Musée de Bourges ou à la Cathédrale tous les morceaux que l'on possède et que l'on reconstitue ce jubé qui, malgré les mutilations qu'il a subies, supporterait encore la comparaison avec les plus beaux de France.

29 juillet 1653.

DEVIS ET MARCHÉ POUR LA RÉPARATION DU JUBÉ

(Arch. du Cher, minutes du notaire Thiolat, E. 5131 ; autre copie contemporaine mais très défectueuse dans le fonds du chapitre Saint-Étienne, communauté des vicaires, reg. du notaire Thiolat (1646-1653), fol. 384).

*Nota.* — Pour la commodité du lecteur, nous avons numéroté les paragraphes.

*Estat de ce qu'il fault faire au jubé de l'église  
de Bourges.*

[1°] Premièrement, blanchir au fert toutes les figures qui sont audict jubé, tant celle des deux costés représen-

tant la trahison de Judas, les Limbes et Enfers que celles qui sont au devant de l'hostel du cœur contenant l'histoire de la mort, passion et sépulture de Jésus Christ et encore les apostres qui sont au desoubz.

[2°] Reblanchir au mesme fert toute la fasade dudict jubé, à la réserve des chapiteaux qu'il sera obligé nettoyer en sorte qu'ils puissent estre dorés.

[3°] Refaire généralement tout ce qui se trouvera de mutillé ausdictes figures, ornemens et arcade et les rendre conforme à l'antien dessin le plus exactement que faire se pourra.

[4°] Mettre du fert es lieux où il sera besoin d'apliquer ou joindre le plastre en sorte qu'il puisse résister et tenir ferme.

[5°] Faire mettre à ses despens des vers de France<sup>1</sup> figurés et dorés selon l'antien dessin partout où besoin sera et ainsy que cy devant ils ont esté.

[6°] Poser et mettre des pierres au desoubz du grand crucifix et les tailler en sorte qu'elles parfacent l'ornement commencé et qui avoit esté destruit.

[7°] Faire quelques figures de basse taille entre le Christ flagellé et les deux boureaux pour remplir le huide quy paroist comme aussy es costés d'une femme proche Pilate, sy ainsy on le juge à propos.

[8°] Faire à neuf le crucifix qui est au desus de la porte du cœur et au desoubz du grand crucifix, proportionné à la croix et aux figures quy l'environnent, de boix ou plastre aux choix de messieurs de l'église.

[9°] Dorer les chapiteaux de quatorze colonnes qui font l'enceinte dudict jubé.

[10°] Dorer le groz cordon quy est posé sur les chapi-

1. Le verre de France ou le verre de Lorraine désigne le verre ordinaire.

teaux en dehors des arcades, ensemble les bouillons qui sont ès environs.

[11°] Plus, dorer deux baguettes qui sont de la grosseur d'un doigt dens l'arcade.

[12°] Plus, dorer une grosse baguette au desus de la teste des apostre avec le reste de la grosse moullure quy est demy pied au desus de la dicte baguette de largeur d'environ d'un demy poulce.

[13°] Azeurer ou rougir de couleur fine le reste de la plainte à la vollonté de mesdictz sieurs.

[14°] Dorer tout le platfond qui est derrière les figures des apostres dans l'interval des vers quy seront posés et repasser quelques traits de lac<sup>1</sup> ou autre couleur autour des vers.

[15°] Dorer les deux baguettes qui enferment les feuillages de la corniche, ensemble lesdicts feuillages et en azurer le fondz.

[16°] Dorer encore deux filletz qui terminent la corniche par le devant et continuer le tout jusques au frontispicé qui est entre les deux crucifix.

[17°] Mettre des fisletz d'or aux mouslures des deux sépulcres qui sont audict jubé.

[18°] Azurer la voulte qui est soubz le jubé et parcemer d'estoille d'or, racommoder deux anges qui sont au desus de la porte du cœur.

[19°] Mettre quatre roze de plastre de basse taille entre les püliers (*sic*) et arcades qui sont joignant le cœur conformement à celles qui sont pozées au costé droit.

[19° *bis*] Peindre generalmente toutes lesdites figures du jubé de couleurs fines et convenable tant pour la carnation que draperie avec quelques feuillages et fisletz d'or comme il paroist avoir esté autrefois.

i. La laque est une matière colorante, généralement rouge, employée le plus souvent sous forme de vernis.

[20°] Dorer les mufles ou figures de bestiaux qui servent de cul de lampe au desoubz des piedz des apostres tant au devant qu'aux deux costés dudict jubé.

[21°] Peindre les autres chapiteaux, arcade et clefz de la voulte dudict jubé de masicot<sup>1</sup> fin ou or piman<sup>2</sup> au choix de messieur[s] et encore toutes les colonnes de jaspe ou marbre sy bon semble à mesdicts sieurs, lesquelz néanmoins ledict entrepreneur ne sera tenu de les refaire s'il s'en trouvoit de rompues.

[22°] Et, pour faire toute ladicte dorure, fera des couches de couleurs suffisamment et qui seront visitées par gens à ce cognoissans.

[23°] Sera obligé de faire ung modelle en terre de toutes les figures de la face du jubé.

[24°] Relaver le grand crucifix et vernir, blanchir le linge et dorer le bord cy besoin est.

[25°] A la face du petit orloge qui regarde la nef, peindre le fondz de sinabre<sup>3</sup> en huile, laver la monstre et rafreschir de couleurs où besoin sera, mettre des filletz d'or aux moullures de ladicte face, refaire les deux lettres d'or avec les palmés et remettre les trois autres come elles estoient de bon masicot et fondz d'azur et le faix de couleur d'ardoize ou plomb tirée en escaille ou autrement, comme aussy faire ung fillet aux quatre quars de masicot et le pinacle de mesme et generallement rendre toute la besogne cy desus faite et parfaite dans la Feste

1. Le *massicot*, suivant Furetière, est une « couleur minérale et jaune qui se fait avec de la céruse poussée au feu jusqu'à un certain degré... ; si on la pousse davantage elle devient rouge et fait le minium ».

2. L'*orpigment*, que notre texte appelle *or piman*, est, d'après Furetière, un minéral jaune, tirant sur le brun, c'est en réalité un sulfure jaune d'arsenic que l'on emploie en peinture.

3. *Sinabre* pour *cinabre*, sulfure rouge de mercure

Dieu prochaine, au jugement de personnes à ce cognoissans.

[26°] Fut présent en sa personne Jean Thierry, maitre sculteur demeurant en la ville de Gien, estant de présent en cette ville, lequel de son bon gré a promis et s'est obligé à messieurs les vénérables doyen, chanoines, et chapitre de l'église de Bourges, ce acceptans pour eux nobles et scientifiques personnes Charles Destut, archidiaque de Bourbon, Jean Lelarge, Jean Gassot et Ignace Heurtault, chanoines en l'esglise de Bourges, au nom et come comis et député dudit chapitre par acte de ce jourd'hui, de faire bien et deument toute la besogne mentionnée en l'estat cy desus et rendre le tout bien et deument fait et parfait dans le jour et (*sic*) Feste Dieu prochaine au jugement de gens à ce cognoissans, conformément audict estat; autrement execution, tenir prison etc. une exécution, etc., moyennant que lesdicts sieurs commis audit nom ont promis et se sont obligés payer audit Thierry la some de dix huict cens livres au fur qu'il fera la dite besogne, autrement exécutée etc. ; car ainsy promettant, etc. obligeant, renonçant, etc.

Fait à Bourges au logis dudict sieur Destut avant midy, le vingt-neuf juillet, l'an mil six cens cinquante trois, es présence de Antoine Thiolat, clerc, et Laurent Paris, menuisier, tesmoins. Ledict Paris a dit ne sçavoir signer.

*L'acte est. signé* : DESTUT, THIERY, I. HEURTAULT, LELARGE, GASSOT, THIOLAT.

Alfred GANDILHON,

*Archiviste du Cher,*

*Correspondant du Comité des Sociétés  
des Beaux-Arts des départements.*

---